



Association des Amis du Musée d'Ossau

(Association de type Loi de 1901)

LE TESTAMENT de

BERNARD-FIRMIN POUTZ en 1833

Adresse : Hôtel de ville
64260 ARUDY

Nous allons vous parler d'un personnage que nous avons mentionné sur le livre, « L'ancienne abbaye laïque d'Arudy » publié par notre association.

Nous ne doutons pas que ce livre est déjà en votre possession.

Depuis d'autres éléments viennent de temps en temps compléter cette étude et aujourd'hui c'est d'un personnage que nous y avons rencontré que nous vous entretenons.

C'est Bernard-Firmin Poutz, curé d'Arudy que l'on va mieux connaître grâce, en particulier, à son testament rédigé dans l'ancienne abbaye laïque.

Bernard-Firmin est le cinquième enfant de Jean Poutz (1719-1796) et d'Elisabeth Coucoure (1714-1802). Il vient après Pierre-Daniel (1748-1830), Jean-Paul (1849-1851), Anne (1751-1755) et Marianne (1754-1755).

Il entrera dans les ordres et deviendra prêtre. Au moment de la révolution de 1789, il est dit chanoine et arrêté le 16 octobre 1793 à Arudy. Il sera détenu à Pau avec comme motif d'emprisonnement : aristocrate ; fanatique dangereux ; superstitieux. Il s'en sortira et quelques années après il est toujours chanoine au chapitre d'Oloron. Puis il sera curé de Buzy depuis 1803 jusqu'à 1829.

Sur notre livre, nous avons écrit que c'est son frère aîné, Pierre-Daniel qui avait du acheter « le château » (qui deviendra notre musée) comme l'on disait au XIX^e siècle. C'était une erreur car dans ses papiers inventoriés après sa mort, quatre-vingt-onze documents sont dépouillés et le 74^e est particulièrement intéressant, il est intitulé de la sorte :

une quittance privée consentie par M. Courrèges en faveur du dit feu M. Poutz de somme de deux cents francs pour le final paiement du prix de la maison Labarthe sise à Arudy, en date du douze novembre mil huit cent quatorze.

Nous n'avons toujours pas la date exacte de l'achat, mais dorénavant l'acheteur est identifié, c'est bien Bernard-Firmin !

Sentant la mort venir, il souhaite faire son testament le 22 juillet 1833.

Rédigé par Jean-Baptiste Fouraa, notaire de Louvie-Juzon qui pour la circonstance se déplace à la résidence du testamentaire à 6 heures du matin. Bernard-Firmin est malade, dans son lit mais possède néanmoins son bon sens, mémoire et jugement.

Tout d'abord il lègue 800 francs « pour faire célébrer des messes pour le repos de son âme et pour celles de ceux que je suis obligé de prier ».

Puis c'est à Thérèse Poutz, sa nièce, neuvième et dernière fille de son frère aîné Pierre-Daniel et Marie-Anne Lavignolle qu'il lègue 8 000 francs.

Jusqu'à la mort de la même Thérèse et de sa mère, il laisse l'appartement du second étage, à main droite en montant l'escalier de la maison Labarthe qu'il occupe et possède. Elles jouiront des meubles et ustensiles de cuisine qui s'y trouvent, elles auront aussi la galerie correspondante et les deux tiers du jardin de la maison.

Il lègue aussi 150 francs aux pauvres de Buzy ; 100 francs à ceux de Viven et autant à ceux de Lannecaube et la même somme à l'hôpital d'Oloron.

Il laisse encore à Firmin Saut, son petit neveu et filleul de Buzy : 1 200 francs.

Vient ensuite Lucie Lombardia de Gan, sa servante depuis 39 ans à qui il n'a jamais payé de gages. Il lui laisse 3 300 francs et

« en reconnaissance des bons services et de l'exactitude qu'elle a mise dans ses fonctions de servante, je lui laisse et lègue en outre la jouissance d'une chambre au premier appartement de ma sus dite maison prenant vue sur le jardin avec le tiers du même jardin, laquelle jouissance cessera à sa mort ».

Il laisse et lègue en toute propriété à la même Lombardia un lit complet, la graisse, le salé et le lard, la moitié du bois et du vin que je délaisserai à mon décès.

L'autre moitié du bois et du vin sera pour sa nièce Thérèse.

Ce n'est pas tout, Lucie obtient,

« pendant sa vie huit doubles décalitres froment, huit de milloq et quatre d'orge, qui lui seront délivrées chaque année par (m)on héritier ».

Lucie Lombardia décédera à la maison Poutz le 1^{er} mars 1852 à l'âge de 77 ans, elle aura profité des largesses de Bernard-Firmin pendant 19 ans. Elle était à son service depuis l'âge de 19 ans.

Il dit aussi que si une nouvelle église est bâtie à Buzy, le terrain sera payé par son héritier ; si on répare celle qui existe il laisse 200 francs.

Enfin il désigne son héritier général et universel : Amédée Poutz son petit neveu, étudiant en droit, qui devra exécuter toutes les dispositions prises ci-dessus.

Après lecture par le notaire, les témoins dont Julien Laruncet, prêtre et Jacques Salles le pharmacien, vont signer le testament sauf le testateur qui, à cause de sa faiblesse et surtout du *« tremblement continuel qu'il éprouve de sa main »* ne peut le faire. Donc, nous pouvons dire qu'il était atteint de la maladie de Parkinson décrite en 1817, soit peu de temps avant.

Cinq jours après, notre Bernard-Firmin décédait, il était temps de tester !

Association des Amis du Musée d'Ossau
Jean-Pierre Dugène
Octobre 2020